

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, du lundi 24 mars 2025 à 10h au jeudi 22 mai 2025 à 17h.

Par arrêté n°25A002 en date du 18 février 2025, le Président de l'Autorité Organisatrice des Mobilités des Territoires Lyonnais (SYTRAL Mobilités) a ordonné, dans le cadre de l'élaboration du Plan de Mobilité, l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet arrêté de Plan de Mobilité des territoires lyonnais. L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses observations et ses propositions dans le cadre de l'élaboration, par SYTRAL Mobilités, du Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais détermine les principes régissant l'organisation du transport de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement d'aujourd'hui à 2040 à l'échelle du ressort territorial de SYTRAL Mobilités qui recouvre le territoire de la Métropole de Lyon, des communautés d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest Rhodanien ainsi que des communautés de communes Beaujolais Pierres Dorées, Saône Beaujolais, du Pays de l'Ozon, de l'Est Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, du Pays Mornantais et des Vallons du Lyonnais.

En procédant à l'élaboration du Plan de Mobilité des territoires lyonnais, SYTRAL Mobilités a entendu faciliter l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires, trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, inscrire pleinement les modes actifs dans la politique de déplacements au service de la santé publique et améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant le trafic automobile.

Pour conduire l'enquête, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné, par décision n°E24000156/69 en date du 19 décembre 2024, une commission d'enquête composée de :

- Monsieur Yves VALENTIN, président de la commission
- Monsieur Gérard GIRIN, commissaire enquêteur
- Monsieur Gilbert HALEPIAN, commissaire enquêteur
- Monsieur Pierre CALZAT, suppléant

Le dossier d'enquête sur support papier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public dans les lieux indiqués ci-dessous aux jours et heures habituels d'ouverture aux administrés, hors fermeture exceptionnelle ou modifications d'horaires :

- Au siège de SYTRAL Mobilités, 21, Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon (siège de l'enquête)
- Dans chacune des vingt-neuf mairies des communes et arrondissements de Lyon suivantes (lieux d'enquête) : Amplepuis, Beaujeu, Belleville-en-Beaujolais, Brignais, Bron, Écully, Genas, Givors, L'Arbresle, Lozanne, Lyon 2, Lyon 4, Lyon 8, Meyzieu, Mornant, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Tarare, Tassin-la-Demi-Lune, Val-d'Oingt, Vaugneray, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villefranche-sur-Saône, Villeurbanne.

L'évaluation environnementale du projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais est une des composantes du dossier d'enquête. A ce titre, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) Auvergne-Rhône-Alpes a été saisie et son avis figure au dossier d'enquête publique ainsi que la réponse écrite de SYTRAL Mobilités. Figurent également au dossier d'enquête publique les avis des personnes publiques consultées.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique au siège de SYTRAL Mobilités du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Il sera également consultable et téléchargeable, pendant toute la durée de l'enquête, depuis le site internet de SYTRAL Mobilités : sytral-mobilites.fr et par accès au registre numérique dématérialisé accessible depuis le lien suivant : mobiliteterritoireslyonnais.fr.

Le registre d'enquête, sur lequel peuvent être formulées les observations et les propositions, est tenu à la disposition du public au siège de SYTRAL Mobilités et dans chacune des mairies des communes concernées, aux jours et heures visées dans l'arrêté d'organisation de l'enquête publique.

Durant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions peuvent également être consignées au sein du registre numérique dédié à l'enquête publique accessible depuis le lien suivant : mobiliteterritoireslyonnais.fr.

Les observations et propositions peuvent également être adressées par courriel à l'adresse enquetepubliquepdm@sytral.fr, rattachée au registre numérique dématérialisé dans lequel elles seront automatiquement intégrées ou par courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête du Plan de Mobilité des territoires lyonnais – SYTRAL Mobilités – 21, boulevard Vivier Merle – CS 63815 – 69487 LYON CEDEX 03 avec la mention « Ne pas ouvrir »

Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de SYTRAL Mobilités et dans les mairies concernées, aux jours et horaires suivants :

N°	Date de permanence	Lieu de permanence	Horaires de la permanence
1	31 mars	9 place de l'Hôtel de ville 69550 AMPLEPUS	De 9h00 à 12h00
2	9 avril	52 Place de l'Hôtel de Ville 69430 BEAUJEU	De 13h30 à 16h30
3	23 avril	105 rue de la République 69220 BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS	De 9h00 à 12h00
4	7 avril	28 rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS	De 13h30 à 16h30
5	13 mai	Place de Weingarten 69671 BRON	De 14h00 à 17h00
6	3 avril	1 Place de la Libération 69130 ECULLY	De 13h30 à 16h30
7	7 avril	Place Charles de Gaulle 69740 GENAS	De 13h30 à 16h30
8	11 avril	Place Camille Vallin 69700 GIVORS	De 13h30 à 16h30
9	17 avril	Place Pierre-Marie Durand 69210 L'ARBRESLE	De 8h30 à 11h30
10	11 avril	15 route de Lyon 69380 LOZANNE	De 14h00 à 17h00
11	30 avril	2, rue d'Enghien 69002 LYON	De 9h00 à 12h00
12	28 avril	SYTRAL Mobilités 21 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON	De 9h00 à 12h00
13	16 mai	133, bd de la Croix Rousse 69004 LYON	De 13h30 à 16h30
14	31 mars	12, av Jean Mermoz 69008 LYON	De 13h30 à 16h30
15	28 mars	33 Place de l'Europe 69883 MEYZIEU	De 9h00 à 12h00
16	7 mai	Place de la mairie 69440 MORNANT	De 14h00 à 17h00
17	20 mai	Place du 8 mai 1945 69250 NEUVILLE-SUR-SAÔNE	De 8h30 à 11h30
18	22 avril	Place Roger Salengro 69923 OULLINS	De 13h30 à 16h30
19	14 avril	23 Montée Castellane 69140 RILLIEUX-LA-PAPE	De 13h30 à 16h30
20	28 avril	72 rue de Lyon 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	De 8h30 à 11h30
21	14 avril	24 rue centrale 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON	De 13h30 à 16h30
22	25 avril	90 place du marché 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	De 14h00 à 17h00
23	12 mai	2 place de l'Hôtel de Ville 69173 TARARE	De 8h30 à 11h30
24	6 mai	Place Hippolyte Pérégut 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE	De 13h30 à 16h30
25	16 mai	1 avenue du 8 mai 1945 Le Bois d'Oingt 69620 VAL D'OINGT	De 9h à 12h
26	20 mai	1 place de la Mairie 696&70 VAUGNERAY	De 14h à 17h
27	29 avril	Direction du Développement Urbain - 15, rue Jules Romains 69120 VAULX EN VELIN	De 14h00 à 17h00
28	4 avril	5, avenue Marcel Houël 69631 VENISSIEUX	De 9h00 à 12h00
29	16 mai	183 rue de la Paix 69653 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	De 14h00 à 17h00
30	6 mai	27 rue Paul Verlaine 69100 VILLEURBANNE	De 9h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de SYTRAL Mobilités et dans les 29 autres lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet sytral-mobilites.fr et sur le site du registre numérique (mobiliteterritoireslyonnais.fr) pendant un an à compter de sa réception par le Président de SYTRAL Mobilités.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de SYTRAL Mobilités.